



CONTRAT

PHOTO
passeport

Le présent contrat, conclu entre JU-JITSU SION et la personne mentionnée ci-dessous, vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP. En cas de litige, le for est à Sion.

Nom :	Prénom :
Nom & prénom du représentant légal (pour les mineurs) :	
Date de naissance :	Profession :
No tél portable :	E-Mail, LETTRE MAJUSCULE SVP ! :
Adresse :	No postal et localité :
Personne à aviser en cas de blessure (No de tél.) :	

Catégories : **KRAV MAGA +JU-JITSU** **JU-JITSU BRESILIEN + MMA** **BOXE** **MUAY THAI + KICKBOXING**
 BREAKDANCE **KARATE** Autre : _____

<input type="checkbox"/> -10 ans	<input type="checkbox"/> CHF 250.- semestre	<input type="checkbox"/> CHF 490.- annuellement
<input type="checkbox"/> -14 ans	<input type="checkbox"/> CHF 300.- semestre	<input type="checkbox"/> CHF 580.- annuellement
<input type="checkbox"/> -18 ans	<input type="checkbox"/> CHF 375.- semestre	<input type="checkbox"/> CHF 650.- annuellement
<input type="checkbox"/> Adulte	<input type="checkbox"/> CHF 425.- semestre	<input type="checkbox"/> CHF 750.- annuellement

Prix par catégorie de sport.

Toute modification tarifaire est réservée.

+All inclusive : Tous les sports, tous les entraînements ! + CHF 50.- semestre + CHF 100.- annuellement

Le présent contrat est conclu pour la période du au, soit une durée de mois. Sans mention, le contrat est conclu pour une durée d'une année à partir de la date de signature, à défaut du premier paiement.

Sauf dénonciation écrite 30 jours avant son échéance, le contrat se renouvelle tacitement pour une année.

Extrait des statuts JU-JITSU SION du 18 juin 1998

Art. 4 **Démission** Il est possible de démissionner à tout moment de l'association, et ce **UNIQUEMENT par écrit** (lettre recommandée ou E-mail. **Exigez une confirmation !**) En cas de démission en cours d'exercice, la cotisation reste intégralement due pour l'exercice.

Art. 7 Obligations des sociétaires Tous les membres sont tenus de préserver les intérêts de l'association et de se conformer aux statuts, règlements et instructions des organes. **Ils doivent spontanément s'acquitter, d'avance, chaque année d'une cotisation.** Les frais de rappel ou de poursuites sont à leur charge. Ils doivent contracter personnellement une assurance répondant en cas d'accident lors des activités du club.

Art. 9 Responsabilité L'association ne peut être tenue responsable. **Elle décline toute responsabilité.** Le membre doit connaître ses limites physiques et, en cas de doute, effectuer un contrôle médical. La pratique se fait aux risques du membre exclusivement. **Chacun est tenu de s'assurer.**

Je m'engage à :

- respecter le présent contrat, les statuts, le règlement et ses obligations, à ne pas porter préjudice au club tant par mes dires que par mon comportement.
- n'utiliser mes connaissances que dans le but de préserver mon intégrité physique ou de toute personne se trouvant dans une situation de danger.
- rester humble et à avoir un comportement irréprochable envers mes instructeurs et mes partenaires d'entraînement.
- ne **JAMAIS** dispenser de cours, à ne pas divulguer à des tiers des techniques, des documents écrits, photographies ou autre ayant trait aux sports susmentionnés, sans l'autorisation **écrite** du club. Ceci même après ma démission. J'accepte une clause de non concurrence de durée **illimitée**.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepter les statuts. Il désire, par ce contrat, devenir membre du club JU-JITSU SION.

Sion, le :

Signature : (Mon attention a été spécialement attirée sur **le point 4. Démission**)

(Signature du représentant légal pour les mineurs)

Annexe : 1 photo passeport.